

*Attention : si vous n'avez pas encore payé votre **cotisation 2024** (30 euros pour les membres engagés sous un statut non permanent – contrat à durée déterminée ; 40 euros pour les membres engagés sous un statut permanent – contrat à durée indéterminée), n'oubliez pas de la verser au plus vite sur le compte BE78210-0080447-86 (code BIC : GEBABEBB).*

Liège, le 18 janvier 2024,

Chères et chers membres de l'ABSP,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale statutaire annuelle de notre association qui se tiendra :

Le jeudi 7 mars 2024, à 16 heures

À Liège, au Portalis (B31).

Afin de favoriser la bonne organisation de l'Assemblée générale, pourrions-nous demander aux membres désirant participer à l'assemblée générale de bien vouloir s'inscrire à cette réunion à l'aide du formulaire accessible ci-dessous ?

Inscription : <https://forms.gle/2Fu5kuu68AHQxXeD7>

Ordre du jour

1. Vérification des pouvoirs.
2. Approbation du P.-V. de l'assemblée générale du 20 mars 2023 (voir annexe).
3. Agréation des nouveaux membres sur proposition de l'organe d'administration – approbation.
4. Rapport moral du président et de la vice-présidente (rapport d'activité 2023) – approbation.
5. Rapport de la trésorière (comptes de l'exercice 2023) – approbation et décharge des administrateurs.
6. Budget 2024 – approbation.
7. BePolitix – état des lieux et projets futurs.
8. Collection de l'ABSP – état des lieux et projets futurs.
9. Renouvellement du conseil d'administration, du bureau et du comité éditorial de l'ABSP pour les trois années à venir.
10. Remise du Prix du meilleur papier 2023 de l'ABSP.
11. Divers

Président : Geoffrey Grandjean
Vice-présidente : Virginie Van Ingelgom
Trésorière : Corinne Torrekens
Secrétaire : Archibald Gustin
Membre du Bureau : Jean Faniel

Siège social :

Place Quetelet, 1A
B – 1210 Bruxelles

Email : info@absp.be

Veillez noter que « L'Assemblée générale se compose des membres effectifs. Seuls les membres effectifs en ordre de cotisation disposent d'un droit de vote égal à l'Assemblée générale » (art. 10 des statuts).

Par ailleurs, veuillez noter cette précision pour les « nouveaux membres » dont la candidature est recommandée par l'organe d'administration à l'assemblée générale : une fois que l'AG a avalisé leur candidature, ils sont reconnus comme membres à part entière et peuvent à ce titre se joindre immédiatement à l'assemblée générale, avec droit de vote, pourvu qu'ils soient en règle de cotisation. L'invitation à participer à l'AG leur est donc également adressée.

Dans l'espoir de vous rencontrer le 7 mars prochain, nous vous transmettons, chères et chers membres, nos salutations les plus cordiales.

Pour le bureau et l'organe d'administration de l'ABSP,

Archibald Gustin,
Secrétaire

Président : Geoffrey Grandjean
Vice-présidente : Virginie Van Ingelgom
Trésorière : Corinne Torrekens
Secrétaire : Archibald Gustin
Membre du Bureau : Jean Faniel

Siège social :

Place Quetelet, 1A
B – 1210 Bruxelles

Email : info@absp.be

Assemblée générale annuelle du 7 mars 2024

PROCURATION

« Tout membre peut se faire représenter par un autre membre. Le mandataire doit être porteur d'une procuration signée par son mandant.

Aucun membre ne peut représenter plus de trois membres. » (art. 16, al. 1 et 2 des statuts)

Je soussigné(e)

(*NOM, Prénom*).....

donne procuration à (*NOM, Prénom*).....

pour l'Assemblée générale de l'ASBL « Association belge francophone de science politique (ABSP) »
de ce 7 mars 2024.

Le.....2024

..... (*Signature*)

Président : Geoffrey Grandjean
Vice-présidente : Virginie Van Ingelgom
Trésorière : Corinne Torrekens
Secrétaire : Archibald Gustin
Membre du Bureau : Jean Faniel

Siège social :

Place Quetelet, 1A
B – 1210 Bruxelles

Email : info@absp.be